



PROCES - VERBAL
des délibérations du Conseil Municipal
du 16 mai 2023

Sous la Présidence de Monsieur Daniel DEFAUX, Maire

Etaient présents : Cathie PONT, Jérôme GAIRE, Carole RENARD, Raymond ILLY, Geneviève OSTERMANN, Didier DENIZOT, Emmanuel PAUL, Anne FLUCKLINGER, Marc WIRTZ, Frédérique AUCLAIR, Alexandre BONVIER, Emilie FORCA, Nicolas BRETNACHER, Anne-Catherine MATOS, Philippe PATCHINSKY

Absente excusée : Michèle SARRON

Procurations : Christine MEURER à Carole RENARD
François JOPPIN à Philippe PATCHINSKY

Secrétaire de séance : Marc WIRTZ

ORDRE DU JOUR :

- POINT 01** : Ouverture de la séance : constatation du quorum et désignation du secrétaire de séance.
Rapporteur : Le Maire
- POINT 02** : Approbation du procès-verbal de la séance du 4 avril 2023.
Rapporteur : Le Maire
- POINT 03** : Décisions prises par le Maire dans le cadre de ses délégations.
Rapporteur : Le Maire
- POINT 04** : Fixation des tarifs des animations estivales.
Rapporteur : Jérôme GAIRE
- POINT 05** : Attribution de subventions aux associations.
Rapporteur : Jérôme GAIRE
- POINT 06** : Cession d'une parcelle communale rue du Breuil.
Rapporteur : Le Maire
- POINT 07** : Rénovation énergétique de l'école élémentaire « Les Venelles » : demande de subvention auprès de l'Etat au titre Du Fonds Vert.
Rapporteur : Raymond ILLY
- POINT 08** : Rénovation énergétique de l'école élémentaire « Les Venelles » : demande de subvention à la Région Grand Est au titre de Climaxion.
Rapporteur : Raymond ILLY
- POINT 09** : Rénovation énergétique de l'école élémentaire « Les Venelles » : demande de subvention au Département de la Moselle dans le cadre de son dispositif « Ambition Moselle ».
Rapporteur : Raymond ILLY
- POINT 10** : Mise en place d'un centre aéré en juillet et fixation des tarifs.
Rapporteur Carole RENARD

Divers et communication

POINT 01 : DÉSIGNATION D'UN SECRÉTAIRE DE SÉANCERapporteur : Daniel DEFAUX, maire

Selon les dispositions des articles L.2541-6 et L.2541-7 du Code Général des Collectivités Territoriales, le conseil municipal désigne son secrétaire lors de chacune de ses séances.

Le conseil est invité à désigner le secrétaire de séance parmi ses membres.

Entendu le rapporteur,

Après délibération, le conseil municipal décide à l'unanimité,

- De désigner Marc Wirtz comme secrétaire de séance.

Intervention : 0

POINT 02 : APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU 4 AVRIL 2023Rapporteur : Daniel DEFAUX, maire

Après délibération, le conseil municipal décide, à l'unanimité, d'approuver le procès-verbal de la séance du 4 avril 2023.

Interventions :

Emmanuel PAUL souhaite apporter une précision quant aux questions posées par Monsieur PATCHINSKY lors du précédent conseil. Après s'être renseigné auprès de la CNIL concernant le RGPD, la commune n'a pas l'obligation de communiquer un nom pour le délégué interne ou le délégué externe. Une adresse mail générique suffit.

Monsieur PATCHINSKY demande si c'est également le cas pour les panneaux de signalisation, par exemple celui qui est installé dans la rue de l'Ancienne Mairie qui mène place Louis Vianson Ponte.

Emmanuel PAUL précise que des autocollants seront fixés sur les panneaux du village avec uniquement l'adresse mail. Monsieur PATCHINSKY précise que son intervention concernant les taxes d'imposition sur les propriétés non bâties avait été mal interprétée.

Monsieur PATCHINSKY souhaitait dire que le montant des impositions perçues par la commune était tellement faible (ne rapporte rien), pourquoi ne pas supprimer cette imposition et la remplacer par autre chose, par exemple créer une imposition pour les terrains non entretenus.

Monsieur le Maire répond que cela n'est pas possible de créer des impositions.

POINT 03 : DÉCISIONS PRISES PAR LE MAIRE DANS LE CADRE DE SES DÉLÉGATIONS

- **DÉCLARATIONS D'INTENTION D'ALIÉNER**

Nature du bien	Adresse du bien	Section/parcelle	Prix de vente
Immeuble bâti	75-77 rue du Général de Gaulle	Section 1 n° 108-109	350.000,00 €

- **DÉLIVRANCE DE CONCESSIONS AU CIMETIÈRE**

	Section	N° de la concession	Prix	Validité
Vente emplacement Location concession	./.	./.	./.	./.

Intervention : 0.

POINT 04 : FIXATION DES TARIFS DES ANIMATIONS ESTIVALESRapporteur : Jérôme GAIRE

La commune organise, pendant la période estivale, des animations au profit de la jeunesse plappevilloise et des alentours.

En 2022, la cotisation demandée aux familles était fixée à 12 € pour le premier enfant et à 10 € à partir du second enfant.

Entendu le rapporteur,

Après délibération, le conseil municipal décide à l'unanimité,

- De fixer les tarifs de cotisation pour les animations estivales, comme suit :

- 1^{er} enfant 12,- €
- 2^{ème} enfant et suivants 10,- €

Intervention : 0

POINT 05 : ATTRIBUTION DE SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONSRapporteur : Jérôme GAIRE

Pour maintenir une activité associative dynamique et soutenir les projets présentés par le mouvement associatif, il est proposé d'accorder une subvention aux associations.

VU l'avis de la commission « vie culturelle, associative et animations estivales »,

Entendu le rapporteur,

Mesdames Carole RENARD, Emilie FORCA, Anne-Catherine MATOS, Cathie PONT et Monsieur Jérôme GAIRE ne participent pas au vote.

Après délibération, le conseil municipal décide à l'unanimité,

- d'attribuer une subvention aux associations.

Interventions :

Frédérique AUCLAIR demande si la commission a tenu compte du nombre d'adhérent et du planning des associations pour cette proposition d'attribution de subventions.

Jérôme GAIRE répond par l'affirmative, et précise que ces données ont bien été prises en compte.

Geneviève OSTERMANN précise que la commission a également tenu compte de la trésorerie des associations.

Raymond ILLY rappelle, également, que la commune met à disposition des associations des salles communales, ainsi que la salle polyvalente, ce qui représente un coût non négligeable à la commune.

Emmanuel PAUL précise que le coût du prêt des salles devra être intégré dans le calcul des subventions à partir de fin 2023.

Monsieur PATCHINSKY demande si le FC Lorry-Plappeville perçoit également des subventions de la commune de Lorry.

Jérôme GAIRE précise que la commune de Lorry leur a accordé 3 000 €.

POINT 06 : CESSION D'UNE PARCELLE COMMUNALE RUE DU BREUILRapporteur : Daniel DEFAUX, maire

Par courrier en date du 28 mars 2023, Madame Colette BITSCH fait part de son souhait d'acquérir un délaissé de voirie d'une superficie de 6 m², rue du Breuil section 1 – parcelle 417.

La voirie étant réalisée, cette parcelle ne présente plus d'intérêt pour la commune.

Il est donc proposé au conseil municipal de céder cette parcelle à Madame BITSCH au prix de 70 € le m², prix estimé par le Service des Domaines pour une cession effectuée dans les mêmes conditions en 2022.

VU la demande de Madame BITSCH en date du 28 mars 2023,

Entendu le rapporteur,

Après délibération, le conseil municipal décide à l'unanimité,

- de céder le terrain,
- d'acter son déclassement de l'emprise du domaine public,
- de faire supporter les frais d'abornement et d'enregistrement à l'acquéreur,
- de réaliser la cession par acte administratif.

Interventions :

Monsieur PATCHINSKY demande pourquoi un prix de vente si faible.

Monsieur le Maire et Didier DENIZOT précisent que ce sont des prix de voirie.

**POINT 07 : RÉNOVATION ÉNERGETIQUE DE L'ÉCOLE ÉLÉMENTAIRE « LES VENELLES » :
DEMANDE DE SUBVENTION AUPRÈS DE L'ÉTAT AU TITRE DU FONDS VERT**

Rapporteur : Raymond ILLY

Dans le prolongement du plan de relance, le fonds vert vient soutenir l'effort local en faveur de la rénovation énergétique des bâtiments publics des collectivités territoriales afin d'atteindre une réduction de plus de 30 % de leurs émissions de gaz à effet de serre avec un objectif moyen de 40 %.

Vu l'urgence écologique qui implique l'obligation de réaliser des économies d'énergie, la commune décide de poursuivre cette opération pour la rénovation énergétique de l'école élémentaire « Les Venelles ».

Le coût est estimé à 100 000,-€ HT.

Selon l'étude réalisée, cet investissement permettra une diminution de la consommation d'énergie et la facture énergétique.

Afin de rendre l'opération financièrement possible, il est proposé de solliciter le concours financier de l'Etat au titre du Fonds Vert correspondant à 50 % du montant hors taxe des travaux, soit : 50 000,-€.

Entendu le rapporteur,

Après délibération, le conseil municipal à l'unanimité,

- Décide la rénovation énergétique de l'école élémentaire « Les Venelles »
- Adopte le plan de financement prévisionnel suivant :

○	Dépenses		100 000,-€ HT
		(soit 120 000,-€ TTC)	
○	Recettes		
	▪	Subvention de l'Etat (Fonds Vert) estimée 50 %	50 000,00 €
	▪	Subvention Région Grand Est (Climaxion) estimée 20 %	20 000,00 €
	▪	Subvention Conseil Départemental (Ambition) estimée 10 %	10 000,00 €
	▪	A charge de la commune	20 000,00 €

- Sollicite le concours financier de l'Etat au titre du Fonds Vert à 50 % du montant HT, soit : 50 000,- €.
- Autorise le Maire à signer le contrat correspondant avec les services de l'Etat (Fonds Vert).

Intervention :

Frédérique AUCLAIR demande s'il ne serait pas préférable d'estimer un coût plus élevé pour la demande de subvention, dans la mesure où la commune n'a pas encore de devis d'entreprises.

Monsieur le Maire précise que si la commune demande plus de subventions, cela sera au détriment d'autres communes car les différentes institutions ont des enveloppes globales à accorder.

Raymond ILLY informe que la commission travaux souhaite faire appel à un maître d'œuvre pour un suivi des travaux dans le cadre de la rénovation énergétique de l'école élémentaire « Les Venelles ».

Monsieur PATCHINSKY demande si ce coût sera plus élevé en faisant appel à un maître d'œuvre.

Monsieur le Maire répond par l'affirmative et précise que le coût des études n'est pas subventionnable, seuls les travaux sont subventionnables.

**POINT 08 : RÉNOVATION ÉNERGÉTIQUE DE L'ÉCOLE ÉLÉMENTAIRE « LES VENELLES » :
DEMANDE DE SUBVENTION A LA RÉGION GRAND EST AU TITRE DE CLIMAXION**
Rapporteur : Raymond ILLY

La commune de Plappeville s'est engagée dans une démarche de rénovation énergétique des bâtiments publics afin d'atteindre une réduction de plus de 30 % de leurs émissions de gaz à effet de serre avec un objectif moyen de 40 %. Vu l'urgence écologique qui implique l'obligation de réaliser des économies d'énergie, la commune décide de poursuivre cette opération pour la rénovation énergétique de l'école élémentaire « Les Venelles ».

Le coût est estimé à 100 000,- € HT.

Afin de rendre cette opération possible financièrement, la commune décide de solliciter diverses aides auprès de l'Etat, de la Région Grand Est et du Département de la Moselle en vue de l'octroi de subventions.

Il est proposé de solliciter une aide de la part de la Région GRAND EST au titre de Climaxion correspondant à 20 % du montant des travaux soit 20 000,-€.

Entendu le rapporteur,

Après délibération, le conseil municipal à l'unanimité,

- Décide la rénovation énergétique de l'école élémentaire « Les Venelles »
- Adopte le plan de financement prévisionnel suivant :

○ Dépenses	100 000,-€ HT
(soit 120 000,-€ TTC)	
○ Recettes	
▪ Subvention de l'Etat (Fonds vert) estimée 50 %	50 000,00 €
▪ Subvention Région Grand Est au titre de Climaxion estimée 20 %	20 000,00 €
▪ Subvention Conseil Départemental au titre de Ambition estimée 10 %	10 000,00 €
▪ A charge de la commune	20 000,00 €

- Sollicite le concours financier de la Région GRAND EST au titre de Climaxion équivalent à 20 %, soit : 20 000.00 € HT.
- Autorise le Maire à signer le contrat correspondant avec les services de la Région GRAND EST (Climaxion).

Intervention : 0

**POINT 09 : RÉNOVATION ÉNERGÉTIQUE DE L'ÉCOLE ÉLÉMENTAIRE « LES VENELLES » :
DEMANDE DE SUBVENTION AU DÉPARTEMENT DE LA MOSELLE DANS LE CADRE DE SON
DISPOSITIF « AMBITION MOSELLE »**
Rapporteur : Raymond ILLY

La commune de Plappeville s'est engagée dans une démarche de rénovation énergétique des bâtiments publics afin d'atteindre une réduction de plus de 30 % de leurs émissions de gaz à effet de serre avec un objectif moyen de 40 %. Vu l'urgence écologique qui implique l'obligation de réaliser des économies d'énergie, la commune décide de poursuivre cette opération pour la rénovation énergétique de l'école élémentaire « Les Venelles ».

Le coût est estimé à 100 000,- € HT.

Afin de rendre cette opération possible financièrement, la commune décide de solliciter diverses aides auprès de l'Etat,

de la Région Grand Est et du Département de la Moselle.

Il est proposé de solliciter une aide de la part du Département de la Moselle dans le cadre de son dispositif « Ambition Moselle » correspondant à 10 % du montant des travaux soit 10 000,- € HT.

Entendu le rapporteur,

Après délibération, le conseil municipal à l'unanimité,

- Décide la rénovation énergétique de l'école élémentaire « Les Venelles »,
- Adopte le plan de financement prévisionnel suivant :

○ Dépenses	100 000,-€ HT
(soit 120 000,-€ TTC)	
○ Recettes	
▪ Subvention de l'Etat (Fonds Vert) estimée 50 %	50 000,00 €
▪ Subvention Région Grand Est au titre de Climaxion estimée 20 %	20 000,00 €
▪ Subvention Conseil Départemental au titre de Ambition estimée 10 %	10 000,00 €
▪ A charge de la commune	20 000,00 €

- Sollicite le concours financier du Département de la Moselle dans le cadre de son dispositif « Ambition Moselle » équivalent à 10 %, soit : 10 000,00 € HT.
- Autorise le Maire à signer le contrat correspondant avec les services du Département de la Moselle (Ambition).

Intervention : 0

POINT 10 : MISE EN PLACE D'UN CENTRE AÉRÉ EN JUILLET 2023 ET FIXATION DES TARIFS

Rapporteur : Carole RENARD

La commission « Vie scolaire et périscolaire » propose d'organiser un centre aéré dans les locaux du restaurant scolaire et périscolaire sur 2 sessions du 10 au 13 juillet et du 17 au 21 juillet 2023 inclus.

Il serait ouvert aux enfants scolarisés en maternelle et en élémentaire.

L'inscription se ferait à la semaine au tarif tout compris de 112,-€ par enfant du 10 au 13 juillet 2023 et 140,-€ par enfant du 17 au 21 juillet 2023.

Le nombre d'enfant pouvant être accueilli est limité à 35 par semaine.

L'équipe encadrante sera constituée d'agents titulaires de la fonction publique territoriale et sera soit rémunérée en heures complémentaires, soit compensée en heures de récupération.

Entendu le rapporteur,

Après délibération, le conseil municipal décide à l'unanimité,

- D'autoriser le maire à organiser un centre aéré dans les locaux du restaurant scolaire et périscolaire du 10 juillet au 13 juillet 2023 inclus au tarif de 112,-€ tout compris par enfant, puis du 17 juillet au 21 juillet 2023 inclus au tarif de 140,-€ tout compris par enfant ;
- De n'accepter que 35 enfants par semaine ;
- D'inscrire les dépenses et les recettes au budget 2023.

Intervention :

Carole RENARD précise le nombre d'enfants, à savoir :

- 20 enfants de l'école élémentaire
- 15 enfants de l'école maternelle

Monsieur le Maire lève la séance à 21 heures 10 avant d'aborder le tour de table habituel.

Commune de PLAPPEVILLE
Séance du 16 mai 2023

Les délibérations de la séance du 16 mai 2023 sont numérotées de 28 à 34.

Suivent les signatures du Maire et du secrétaire de séance

Le Maire



The seal is circular with a blue border containing the text 'COMMUNE de PLAPPEVILLE' at the top and 'Moselle' at the bottom, separated by two stars. The center features a coat of arms with a figure holding a staff and a cross.

Daniel DEFAUX

Le Secrétaire de Séance,



Marc WIRTZ

Tour de tableCarole RENARD

- ✓ Mise en place du centre aéré avec l'équipe du périscolaire.

Raymond ILLY

- ✓ A rencontré l'entreprise IDEX qui entretient la chaufferie des bâtiments municipaux pour la modification du mode gestion de la salle polyvalente. Suite à la baisse des températures demandées de -1°, les prix sont revus en conséquence. Un nouvel avenant sera transmis dans les jours prochains.
Une nouvelle consultation sera lancée, car le contrat IDEX arrive à échéance en juin 2024.

Geneviève OSTERMANN

- ✓ La sortie seniors à Dabo le 11 mai a bien été appréciée par les 39 participants.
- ✓ Dans le cadre du Marché de Potiers, une animation musicale a été faite par un déplacé ukrainien du Foyer Bompard.
Le CCAS lui versera une indemnité de 100 € en remerciement de son intervention.
- ✓ Jeudi 8 juin : une journée « portes ouvertes » est organisée par les déplacés ukrainiens au Foyer Bompard.

Didier DENIZOT

- ✓ Rue Bonne Fontaine :
Des problèmes de stationnement ont été mentionnés.
- ✓ La commission urbanisme devrait se réunir semaine 21.

Philippe PATCHINSKY

- ✓ Souhaiterait un bilan de la consommation de chauffage de la salle polyvalente depuis sa réouverture.

Anne FLUCKLINGER

- ✓ Dans le cadre du « Raid Moselle Nature » organisée le 21 mai, un stand de la commune sera présent afin de présenter les lavoirs et de distribuer les flyers de la Fondation du Patrimoine qui a lancé une souscription pour leur restauration.
Sur la participation de 5 € demandée aux participants, 2 € seront reversés à la commune pour la restauration de ces lavoirs.

Emmanuel PAUL

- ✓ Rue des Carrières :
Une réunion de présentation du projet d'aménagement de sécurité a été fixée samedi 3 juin à 11 H au salon d'honneur de la Mairie.
- ✓ Sécurité des biens et des personnes et redynamisation « Voisins Vigilants » :
Une réunion a été arrêtée samedi 1^{er} juillet à 10 H 30 au salon d'honneur de la Mairie en présence de Madame SIRE-FERRY, Directrice Départementale de la Sécurité Publique.
- ✓ Subvention pour les aménagements sportifs dans le cadre de l'opération « 5000 terrains de sport ».
Le plan 5000 terrains de sport, annoncé par le Gouvernement à l'approche des Jeux Olympiques de 2024, prévoit des subventions pour tous les aménagements sportifs.

Pour Plappeville, pourraient être concernés :

- l'installation pour une table de ping-pong en dur ;
- l'aménagement du terrain de tennis actuel pour la pratique du badminton et du volley, en plus du tennis.

Jérôme GAIRE

- ✓ Remercie l'aide apportée dans le cadre du Marché de Potiers, qui a remporté encore cette année un franc succès.
Pour info, la vente a rapporté en moyenne 1 200 € aux exposants.
- ✓ Fête du Village : 16, 17 et 18 juin.

Cathie PONT

- ✓ 1 devis sera présenté suite aux images aériennes de Plappeville prises par un drone. Dans le cadre de plusieurs manifestations dans le village, le drone prend quelques photos et enregistre des vidéos.

Le Maire

- ✓ Elections Sénatoriales :
un conseil municipal est fixé le 9 juin 2023 à 18 H 30 afin de désigner les grands électeurs.
- ✓ Informe l'assemblée que la Directrice du Centre Alpha a quitté l'établissement pour assurer d'autres fonctions au sein du Groupe SOS.
- ✓ PLUi :
Un lien a été transmis à l'ensemble du conseil afin de pouvoir consulter le PLUi en ligne.
- ✓ Le Maire rappelle que la présence d'élus est très souhaitée lors de manifestations patriotiques. Elle l'est aussi lors des manifestations organisées par les associations.

Prochain conseil municipal le 27 juin 2023 à 20 H 30.